

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 18 mai 2016 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Jacinthe Breault
 Jean-Mathieu Desmarais
 Mannix Marion

M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2016

**2016-0518-
176**

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2016, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2016-0518-
177**

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 112 928,94 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Lettre de M^{me} Sylvie Goyette demeurant au 26, boulevard Daniel, Délégé et propriétaire du 301, boulevard Brassard, Saint-Paul Re: Demande de permis de construction sur le lot 3 906 340 du cadastre du Québec - Décision du Conseil municipal concernant le choix de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

**2016-0518-
178**

Considérant qu'un projet de construction d'une maison bifamiliale isolée de deux étages a été déposé pour un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle résulte de la rénovation cadastrale;

Considérant, qu'en conformité avec l'article 189 du règlement numéro 313-48-2010, le Conseil municipal doit préciser son choix à l'égard des dispositions de cet article en ce qui a trait à la cession de terrain à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

Considérant qu'il serait souhaitable de choisir une somme monétaire équivalant à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation suivant le calcul ci après:

Superficie totale au rôle : 46304,7 m²

Évaluation du terrain inscrite au rôle : 71 400,00 \$

Facteur comparatif : X $\frac{1,01}{72\ 114,00\ \$}$

Superficie réelle du droit résidentiel = 5 000 m²

Évaluation du mètre carré = $\frac{1,5574}{7\ 787,00\ \$}$

Évaluation du droit résidentiel = 7 787,00 \$

10 % de 7 787 \$ = 778,70 \$

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte une somme monétaire de 778,70 \$ en lieu et place d'une superficie de terrain, équivalant à dix pour cent (10 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, payable lors de l'émission du permis de construction;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Sylvie Goyette, 26, boulevard Daniel, Déléage.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Patrick Gagnon et M^{me} Joanie Belley, 131, rue Gouger, Saint-Paul Re: Demande de partage de coûts pour remplacer une haie contiguë au parc Chevrette

2016-0518-179

Considérant la demande de M. Patrick Gagnon et M^{me} Joanie Belley, 131, rue Gouger, Saint-Paul, concernant le partage de coûts pour remplacer une haie contiguë au parc Chevrette;

Considérant que la Municipalité n'a aucune responsabilité à l'égard des prétendus dommages à la propriété exprimés par les demandeurs;

Considérant que la Municipalité n'a jamais participé à l'implantation de la haie actuelle et qu'ainsi, la Politique de gestion de traitement des demandes de partage de coûts d'une haie ou d'une clôture mitoyenne à un terrain municipal peut s'appliquer à une nouvelle installation;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal informe M. Patrick Gagnon et M^{me} Joanie Belley que la Municipalité ne voit pas d'inconvénients à ce qu'ils procèdent, à leurs frais, à l'enlèvement et au dessouchage de la section de haie existante entre leur propriété et le parc Chevrette en autant que le terrain soit nivelé après les travaux de façon à s'arrimer avec le niveau actuel;
- 3- Qu'advenant que les propriétaires souhaitent planter une clôture ou une nouvelle haie mitoyenne à cet endroit, le Conseil municipal précise que la politique en vigueur à la date de cette éventuelle demande s'applique;

- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Miguel Rousseau et transmise à M. Patrick Gagnon et M^{me} Joanie Belley.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-21-2016 Re: Demande d'approbation de travaux de Gaz Métro - Projet 54145413

2016-0518-180

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le projet numéro 54145413 de Gaz Métro consistant à l'installation d'une anode sur une ligne de gaz à haute pression en façade de la propriété portant le numéro civique 32, chemin Saint-Jacques;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, à signer la demande de consentement ainsi que le plan fourni par Gaz Métro montrant l'emplacement des travaux pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution accompagne la demande et le plan à être transmis à M. Martin Berger, Gaz Métro.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-22-2016 Re: Demande de soumissions - Réfection de sections de trottoir

2016-0518-181

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour des travaux de réfection de sections de trottoir;

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-22-2016.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-23-2016 Re: Demande de réfection d'une section de trottoir - Vêtements et chaussures Husky ltée

2016-0518-182

Considérant que ce rapport donne suite à une demande écrite de M. François Drainville, vice-président de Vêtements et Chaussures Husky ltée, 720, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul;

Considérant que cette entreprise s'apprête à entreprendre des travaux d'aménagement de la cour en façade de son commerce;

Considérant qu'un montant est prévu au budget 2016 pour la réfection de certaines sections de trottoirs;

Considérant qu'une de ces sections à réparer est située en façade de l'immeuble du 720, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise les travaux de réfection de la section de trottoir en façade de l'immeuble portant le numéro civique 720, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, pour une somme estimée à 8 000 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. François Drainville, vice-président de Vêtements et Chaussures Husky ltée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-24-2016 Re: Panneaux à chevrons face au 16, chemin Guilbault

**2016-0518-
183**

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-24-2016, concernant la sécurité à la courbe face à la propriété portant le numéro civique 16, chemin Guilbault;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise l'acquisition de six (6) panneaux à chevrons, représentant une dépense de 355,20 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal prenne bonne note que ces travaux seront exécutés en régie interne par les employés municipaux;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-19-2016 Re: Formation de cariste

2016-0518-184

Considérant qu'en vertu de l'article 256.3 du règlement sur la santé et la sécurité du travail, "Formation du Cariste", la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) oblige l'employeur à donner une formation sur l'utilisation d'un chariot élévateur;

Considérant la recommandation contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques et des informations complémentaires fournies en comité plénier;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne les services des Entreprises Malo et Fils ltée, 451, chemin Forest, Saint-Paul, pour la formation de cariste des employés réguliers des travaux publics, de l'adjoint aux services techniques et du directeur des travaux publics et des services techniques, suivant leur offre de services totalisant la somme de 725 \$ plus les taxes applicables, incluant la location du chariot;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise aux Entreprises Malo et Fils ltée et remise à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-25-2016 Re: Estimations sommaires des coûts de réfection de pavage - Ordre de priorité

2016-0518-185

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de prioriser les travaux numérotés 1 à 5 du document présenté et autorise ainsi les services municipaux à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-26-2016 Re: Demande de soumissions - Acquisition de lampadaires - Phase 1 du Bourg Boisé

2016-0518-186

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour l'acquisition de lampadaires de type Sérénade pour la phase 1 du développement domiciliaire, Le Bourg Boisé;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-26-2016.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-21-2016 Re: Inscription - Hockey mineur et patinage artistique

2016-0518-187

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte et fixe les tarifs de participation aux activités du hockey mineur pour la saison 2016-2017, tels que détaillés au document joint au rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-21-2016;
- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que les tarifs présentés sont établis en fonction des frais des associations respectives ainsi que des frais de glace prédéterminés par la Ville de Joliette;
- 3- Que, compte tenu de la période d'inscription prévue du 6 au 17 juin 2016, le Conseil municipal autorise l'envoi postal de la publicité reliée aux inscriptions du hockey mineur et patinage artistique dans les meilleurs délais possibles;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-22-2016 Re: Embauche du personnel d'animation camp de jour 2016 - Changement

2016-0518-188

Considérant le désistement de M^{me} Camille Grenier au poste d'animatrice du camp de jour estival 2016;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-22-2016 concernant un changement à la liste du personnel d'animation du camp de jour 2016 suite à un désistement;

- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal autorise l'embauche de Jade Lachapelle suivant le taux horaire de 11,25 \$;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisirs du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

État des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016

2016-0518-189

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de l'état des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-13-2016 Re: Fourniture des bacs utilisés pour la gestion des matières résiduelles

2016-0518-190

Considérant que le Conseil municipal croit pertinent d'établir les modalités de fourniture des bacs utilisés pour la gestion des matières résiduelles;

Considérant la volonté municipale de favoriser le tri à la source des matières recyclables et matières organiques;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu de la politique intitulée «Politique sur la fourniture des bacs utilisés pour la gestion des matières résiduelles»;
- 3- Que le texte de cette politique signée en date de ce jour par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, constitue l'original de cette politique en vigueur à compter du 18 mai 2016.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Entente à intervenir entre la Municipalité et M. Sylvain Gamache relativement au port de souliers de sécurité dans le cadre de ses fonctions

2016-0518-191

Considérant que M. Sylvain Gamache, occupant le poste de concierge, a adressé une demande relativement au port de souliers de sécurité dans le cadre de ses fonctions;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Paul et M. Sylvain Gamache, concernant le port de souliers de sécurité dans le cadre de ses fonctions;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Tarif 2016 pour bac additionnel (déchets)

**2016-0518-
192**

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le tableau des tarifs 2016 établis par la MRC de Joliette relativement à la collecte d'un 2^e bac à déchets, suivant les cas d'exception mentionnés à la politique sur la fourniture des bacs utilisés pour la gestion des matières résiduelles;
- 2- Que les tarifs 2016 du bac additionnel soient proportionnels aux mois restants pour l'année en cours.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Virginie Landreville, Infrastructures, de la firme Les Services exp inc. Re: Décompte progressif n° 3 - Infrastructures du lot 4 666 731 (Bourg Boisé), phase 1 - Projet PAUM4-000226736

**2016-0518-
193**

Considérant la recommandation de paiement #3 relative aux travaux d'infrastructures du lot 4 666 731 du cadastre du Québec, phase 1 du développement domiciliaire, Le Bourg Boisé, décrétés par le règlement numéro 550-2015;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 20 029,69 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Jobert inc.;
- 3- Que le Conseil municipal précise que cette dépense a déjà fait l'objet d'un financement permanent autorisé par la résolution du Conseil municipal portant le numéro 2016-0217-066 en vertu du règlement 550-2015;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 07469;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Virginie Landreville, infrastructures, de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Offre de services du Centre régional d'archives de Lanaudière Re: Mise à jour annuelle - Soumission 056 mars 2016

2016-0518-194

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'offre de service numéro 0056-mars 2016 du Centre régional d'archives de Lanaudière, estimée à la somme de 2 960 \$ concernant la mise à jour annuelle des documents administratifs;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer tout document inhérent pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que cette dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-190-00-411;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Valérie Rousseau, chef de l'équipe volante, Festival de Lanaudière Re: Demande de collaboration pour réception d'après-concert à l'église de Saint-Paul le 12 juillet 2016

2016-0518-195

Considérant qu'un concert aura lieu à l'église de Saint-Paul le 12 juillet 2016 dans le cadre du Festival de Lanaudière;

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise une dépense maximale de 250 \$ à la préparation du goûter servi après le concert à l'église de Saint-Paul, le 12 juillet 2016 dans le cadre du Festival de Lanaudière;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Valérie Rousseau, chef de l'équipe volante, Festival de Lanaudière;
 - M. Jocelyn Mireault, bénévole.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Courriel de M. Claude Turenne pour la compagnie 9206-1471 Québec inc.
Re: Étude d'impact sur la circulation demandée par le MTMDET - Nouveau développement résidentiel de 180 unités sur le boulevard de l'Industrie face à la rue Royale

2016-0518-196

Considérant la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) à l'effet que le projet «Cours du Ruisseau» nécessite une étude d'impact sur la circulation à l'intersection Royale et Boulevard de l'Industrie (Route 343);

Considérant la demande du promoteur souhaitant que la Municipalité de Saint-Paul fasse réaliser une telle étude et qu'elle en assume les coûts;

Considérant que le Conseil municipal est d'avis que l'étude d'impact ne peut se circonscrire qu'à l'intersection de la rue Royale et du Boulevard de l'Industrie;

Considérant que l'intersection de la rue des Tourelles et du boulevard de l'Industrie présente des conditions de circulation difficiles et que la Municipalité a déjà demandé au MTMDET d'intervenir;

Considérant que la Municipalité croit opportun de tenir compte de son développement futur et des impacts sur le boulevard de l'Industrie (route 343);

Considérant que le MTMDET n'absorbe aucun coût sur de telles études d'impact;

Considérant que pour ces motifs, le Conseil municipal se convainc que l'ensemble de la Municipalité a un intérêt sur la fluidité de la circulation entre l'église et la route 158 (route 343) et, conséquemment, d'absorber les coûts d'une étude de circulation plus étendue que celle demandée par le promoteur;

Sur la proposition de M. Jean-Mathieu Desmarais, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal mandate et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, à retenir une firme de consultants pour réaliser une étude d'impact de circulation qui inclura les intersections existantes et les intersections prévisibles se rabattant sur la route 343, entre l'église et la route 158;
- 3- Que ce dernier soit chargé de préciser le mandat du consultant en fonction des «Directives générales pour la préparation des études d'impact sur la circulation» du MTMDET;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Claude Turenne, 9206-1471 Québec inc. et remise à M. Miguel C. Rousseau, inspecteur en bâtiments et en environnement.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat d'entretien préventif des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des édifices municipaux pour la période du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016

2016-0518-197

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal renouvelle le contrat d'entretien préventif des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage du Complexe communautaire, de la Mairie, du garage municipal et de la caserne-incendie, auprès de Techniclim (Climatisation Vallée et Fils inc.), pour une durée d'un an, soit du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016, au montant de 2 116,78 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Techniclim inc., 83, rue Laroche, bureau 104, Repentigny (Québec) J6A 7M3.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Denis Desrosiers:

M. Desrosiers demeurant au 315, rue Dalbec, Saint-Paul, est représentant de la firme Garda qui a assuré la circulation lors de l'événement «vente de garage» tenue les 7 et 8 mai 2016. Ce dernier demande si la Municipalité est satisfaite des services rendus.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Desrosiers que les commentaires sont très positifs et qu'il faudra songer à améliorer la circulation sur la rue des Tourelles pour la prochaine édition.

Fin de la séance ordinaire du 18 mai 2016 à 19 h 50.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^c Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2016-0518-182	08085
2016-0518-183	08086
2016-0518-184	08084
2016-0518-187	08087
2016-0518-194	08088
2016-0518-195	08089
2016-0518-196	08090
2016-0518-197	08091

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint